Nations Unies A/C.1/65/PV.7

Assemblée générale
Soixante-cinquième session

Documents officiels

Première Commission
7e séance
Lundi 11 octobre 2010, à 15 heures
New York

Président : M. Koterec . . . . . (Slovaquie)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Points 88 à 104 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Cuello Camilo (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se rallie aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Chili au nom du Groupe de Rio. Ma délégation tient à vous dire, Monsieur l'Ambassadeur Koterec, combien elle se réjouit de votre accession à la présidence de la Commission et à féliciter, par votre intermédiaire, les autres membres du Bureau. J'aimerais surtout remercier les soldats anonymes que sont les membres du Secrétariat. Sans eux, nous ne pourrions accomplir notre tâche.

Deux décennies après la fin des antagonismes qui ont justifié l'existence d'arsenaux nucléaires, nous débattons encore de leur inutilité, de l'opportunité de leur destruction et de la crainte qu'ils ne tombent aux mains d'acteurs non étatiques échappant à tout contrôle.

Pour la République dominicaine, le désarmement et la non-prolifération nucléaire constitueront toujours des préalables essentiels pour la réalisation de l'objectif le plus important de l'Organisation des Nations Unies : l'instauration d'une paix durable dans le monde. Nous partageons donc les perspectives les plus favorables qui se sont faites jour ces derniers mois.

Il semblerait que nous soyons à l'aube d'événements d'une portée historique : le nouvel accord START, signé entre les États-Unis et la Fédération de Russie; le Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire; l'issue heureuse de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; les progrès accomplis dans la réalisation d'un traité sur le commerce des armes; les résultats positifs enregistrés par la quatrième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer les armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects et la Réunion de haut niveau sur les mesures destinées à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations sur le désarmement multilatéral, convoquée par le Secrétaire général.

À n'en pas douter, il s'agit de véritables avancées qui laissent entrevoir une lueur d'espoir, que nous espérons irréversible. En effet, la République dominicaine est un pays en développement. Si le désarmement et la non-prolifération se concrétisent, cela libérera une part considérable de la production mondiale inutilement consacrée au maintien des arsenaux et à la fabrication de nouvelles armes. Une fois ces ressources libérées, la République dominicaine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Merci de recycler

juge indispensable qu'elles soient utilisées, même partiellement, pour traiter les causes socioéconomiques à l'origine des opérations de maintien de la paix que l'ONU finance à un prix très élevé, et pour achever la transition vers la consolidation de la paix, en permettant ainsi le retrait effectif des contingents militaires. Nous espérons que la réalisation du désarmement et de la non-prolifération posera les bases d'une paix authentique et durable dans le monde, en libérant les ressources nécessaires au financement du développement.

Pour la République dominicaine, pays insulaire disposant de frontières à la fois terrestres et maritimes, le problème des armes légères et de petit calibre demeure l'un des défis majeurs en matière de maîtrise des armements et de désarmement au sein de la population. La République dominicaine partage l'avis de nombreux pays selon lequel une priorité absolue devrait être accordée aux stratégies et politiques visant à combattre la prolifération des armes légères et à établir des mesures juridiquement contraignantes de façon qu'il soit possible de contrôler la vente et la commercialisation de ces armes. À cet égard, nous demandons que des efforts soient faits dans ce sens en 2012 en vue de parvenir à un instrument international permettant de définir des règles précises régissant l'importation, l'exportation et le transfert des armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre.

Je ne peux laisser passer cette occasion de mentionner le transport de déchets radioactifs par la mer des Caraïbes. La République dominicaine persiste à croire que le transport de matières aussi nocives et dangereuses est une menace réelle pour notre subsistance, notre environnement et notre sécurité. Nous sommes dans l'obligation urgente de protéger et de préserver notre écosystème dans l'intérêt des générations futures, en luttant vigoureusement contre toutes les formes de pollution et de dégradation de notre environnement et de nos ressources marines. Nous appelons une fois encore à l'exploration de nouvelles routes qui ne mettent pas en péril les conditions socioéconomiques et environnementales des pays de la mer des Caraïbes.

M. Al-Abri (Oman) (*parle en arabe*) : La délégation du Sultanat d'Oman est heureuse de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que, grâce à votre expérience et à votre savoir-faire, les travaux de la Commission seront couronnés de succès. Je vous assure du plein concours de ma délégation à la réussite des travaux de la Commission. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection.

Par ailleurs, je tiens à rendre hommage à votre prédécesseur, M. José Luis Cancela, Président de la Commission à la soixante-quatrième session, ainsi qu'aux membres du Bureau, pour l'efficacité avec laquelle ils ont dirigé les travaux de la Commission durant leur mandat. Je saisis également cette occasion pour remercier M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, pour sa déclaration liminaire très complète et pour le rôle que lui et son équipe ont joué dans le renforcement des mécanismes de désarmement.

Ma délégation se rallie à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous nous félicitons des événements qui, cette année et l'année précédente, se sont produits dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaire. Ils sont un atout considérable pour les États Membres, après la récession et le regain d'optimisme qui a suivi. De l'avis de ma délégation, nous devons tirer parti de ces avancées pour faire progresser concrètement l'ordre du jour international en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire, par le biais des travaux de la Commission.

L'absence de progrès ces trois dernières décennies dans les négociations sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires a conduit certains pays à vouloir se doter d'armes nucléaires, au prétexte de sauvegarder leur indépendance et leur sécurité nationale. Cela peut être attribué à l'incapacité des grandes puissances à parvenir à des accords ou des solutions reflétant la sincérité de leurs intentions. L'appel lancé par le Gouvernement américain en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires nous semble être une excellente occasion de promouvoir davantage l'ordre du jour international du désarmement et d'aborder une nouvelle ère, l'objectif étant de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, d'armes de destruction massive et d'élaborer des traités prévoyant leur réduction et leur élimination.

Bien que 40 ans se soient écoulés depuis la signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), certains pays n'ont toujours pas adhéré à ce traité, créant un déséquilibre dans le régime

de non-prolifération nucléaire. Mon pays demande une fois encore à ces pays de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour adhérer au Traité dans les meilleurs délais. Par ailleurs, nous réaffirmons le droit inaliénable de tous les États sans exception à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux dispositions du Traité et aux normes et réglementations internationales figurant dans le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

À l'instar de tous les pays arabes, le Sultanat d'Oman renouvelle son appel en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. À notre avis, la réalisation de cet objectif créerait un climat propice au développement d'une coopération entre les pays de la région, à la limitation de la course aux armements et à l'instauration d'un climat de paix et de confiance, ce qui aurait une incidence positive sur le monde entier ainsi que sur la paix et la sécurité internationales.

La proposition visant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient revêt beaucoup d'importance et mérite l'appui de la communauté internationale. Tout en appuyant cette proposition, mon pays appelle Israël à adhérer au TNP et à placer l'ensemble de ses installations nucléaires sous le système de surveillance intégrale, conformément à l'accord de garanties de l'AIEA. Malheureusement, aucun progrès n'a été jusqu'ici réalisé dans la mise en œuvre de l'accord obtenu lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995, qui prévoyait l'adoption d'une résolution sur le Moyen-Orient, directement liée à la prorogation indéfinie du Traité d'une part, et à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive d'autre part, ainsi qu'à l'adhésion d'Israël au TNP.

L'issue positive de la Conférence d'examen, qui s'est tenue en mai dernier, et l'adoption d'un Document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] reflètent clairement la volonté politique de la communauté internationale de progresser sur la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Le document souligne le caractère universel du Traité, qui vise à permettre au monde entier de jouir de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité. Toutefois, cela ne peut être obtenu que par des progrès tangibles et la mise en œuvre des trois piliers fondamentaux du Traité – désarmement nucléaire, non-prolifération et promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – et la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Ma délégation espère que le plan d'action adopté par la Conférence d'examen permettra d'avancer et d'accélérer la mise en œuvre des mesures propices à la réalisation du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et de la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, ce qui contribuerait au développement durable et à la fourniture d'énergie dont ont besoin les nations en développement. Nous sommes heureux d'appuyer l'appel lancé, il y a quelques jours, par le Secrétaire général en vue d'intensifier les efforts visant la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires d'ici à 2012.

Mon pays se félicite des efforts que font actuellement la République islamique d'Iran, l'AIEA, les cinq membres permanents et l'Allemagne pour apprécier la dimension nucléaire de l'Iran. Nous soulignons l'importance que revêt le règlement de cette question par la voie pacifique et diplomatique et souhaitons une issue positive pour les initiatives visant à parvenir à un accord qui assure le droit de l'Iran à bénéficier de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, tout en dissipant les craintes et les suspicions.

Enfin, mon pays réaffirme son plein attachement au Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. À cet égard, mon pays a promulgué depuis longtemps plusieurs lois et réglementations destinées à lutter conte le commerce illicite.

Pour terminer, Oman appelle les États Membres à s'acquitter de leurs obligations et à honorer leurs engagements à l'égard des différents traités et accords pertinents portant sur le désarmement, en particulier les armes nucléaires et les armes de destruction massive, et espère que les délibérations et les décisions de la Commission, sous votre présidence avisée, permettront de répondre aux aspirations des peuples du monde à la paix, la sécurité et la stabilité.

M^me^ Phommachanh (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Commission et à vous assurer, vous et le Bureau, du plein appui et de la coopération de ma

délégation dans la conduite des travaux de la présente session, sous votre direction éclairée.

La République démocratique populaire lao se rallie aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Ma délégation fera donc les quelques observations suivantes selon le point de vue national de la République démocratique populaire lao.

Mon pays attache la plus grande importance au désarmement nucléaire à l'échelle mondiale et à la volonté commune des États Membres de l'ONU d'adopter des mesures concrètes garantissant la paix et la sécurité internationales. La présente session se déroule dans le contexte de plusieurs événements positifs et encourageants qui se sont produits dans le domaine du désarmement et de l'élimination des armes nucléaires au niveau mondial. La signature du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, qui prévoit la réduction du déploiement d'armes nucléaires stratégiques et tactiques, a insufflé un nouvel élan aux délibérations multilatérales.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 s'est achevée sur une note positive avec l'adoption d'un Document final comprenant un plan d'action composée de 64 mesures [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)]. Comme il ne s'agit pas de l'issue initialement attendue, tout doit être fait pour veiller à la mise en œuvre efficace de toutes les recommandations figurant dans ce document. Des efforts intenses sont nécessaires pour réaliser l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, renforcer l'Agence internationale de l'énergie atomique et son mécanisme de surveillance et œuvrer à la réalisation des trois piliers du TNP, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. C'est seulement ainsi qu'il sera possible d'atteindre les objectifs établis pour la Conférence d'examen de 2015 et d'aboutir à une convention interdisant les armes nucléaires.

La Réunion de haut niveau sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement, organisée par le Secrétaire général Ban Ki-moon, a appelé à une volonté et un engagement politiques plus fermes pour surmonter les divergences et l'impasse dans lequel se trouve la Conférence. Elle a exhorté les États Membres à faire en sorte que la Conférence soit à nouveau une instance de désarmement solide et centrale capable de faire progresser l'ordre du jour international en matière de désarmement. La Conférence devrait reprendre l'ordre du jour établi de 2011 dans plusieurs domaines fondamentaux, le premier d'entre eux étant l'élaboration d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, afin de contrôler la non-prolifération et le terrorisme nucléaire de la part d'acteurs non étatiques.

La Conférence devrait également mettre l'accent sur la réalisation d'un accord juridiquement contraignant, pour mettre un frein à la course aux armements dans l'espace et atteindre l'objectif d'un espace pacifique. Face aux questions urgentes qui nous attendent, il est impérieux que la Conférence procède à une réorganisation en profondeur de ses procédures et passe de 64 membres à un nombre de membres plus élevé, reflétant ainsi l'engagement mondial à l'égard des questions de désarmement.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un autre instrument important qui doit entrer en vigueur dans les meilleurs délais. La Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du TICE, qui s'est tenue à New York le 23 septembre dernier, a clairement établi qu'un moratoire volontaire n'est pas suffisant et que seule l'interdiction complète des essais nucléaires déboucherait sur l'abolition totale des armes nucléaires. Elle a souligné qu'il appartenait aux États Membres de renforcer le système international de surveillance et de vérification, en l'accompagnant de toutes les garanties et avancées scientifiques qui s'imposent.

L'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires a beaucoup contribué au renforcement du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire à l'échelle mondiale, ainsi qu'à l'amélioration de la paix et de la sécurité régionales et mondiales, mais il est indispensable que les États dotés d'armes nucléaires offrent des garanties de sécurité négatives. Ma délégation est déterminée à œuvrer à la mise en œuvre intégrale du Traité faisant de l'Asie du Sud-Est une zone exempte d'armes nucléaires. Nous invitons également les puissances nucléaires à adhérer sans délai au Protocole annexé au Traité.

La création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, telle qu'elle a été réaffirmée par la Conférence d'examen du TNP en mai dernier, contribuerait à la réalisation d'une solution durable à la question de la paix dans la région. Par

conséquent, il est capital de faire en sorte que la Conférence de 2012 progresse sur cette question. Nous partageons l'avis d'autres États Membres, selon lequel le monde entier devrait s'employer à devenir progressivement une vaste zone exempte d'armes nucléaires.

Il ne fait aucun doute que l'utilisation d'armes classiques, notamment d'armes à sous-munitions, a des incidences à long terme sur la vie des populations et freine le développement socioéconomique d'un pays. La République démocratique populaire lao, qui a été particulièrement touchée par les armes à sous-munitions, s'est félicitée de l'entrée en vigueur, le 1er août dernier, de la Convention sur les armes à sous-munitions. C'est donc un grand honneur pour la République démocratique populaire lao d'accueillir la première Réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, à Vientiane, du 9 au 12 novembre prochains. Cette réunion sera un tournant important pour la communauté internationale et l'occasion pour cette dernière de réaffirmer sa ferme volonté de relever les défis posés par les armes à sous-munitions. Dans l'intervalle, la première Réunion des États parties sera l'occasion de définir une perspective claire et de mettre en place les mécanismes nécessaires pour la mise en œuvre effective de la Convention. Une fois encore, je transmets à tous les États Membres de l'ONU, aux organisations internationales, multilatérale et non gouvernementales ainsi qu'à la société civile la cordiale invitation de mon gouvernement afin qu'ils participent à cette conférence et contribuent à son succès.

Pour terminer, la République démocratique populaire lao rappelle que la volonté politique et l'esprit de souplesse des États sont des qualités indispensables si l'on veut aller de l'avant et relever les enjeux liés à la mise en œuvre des objectifs depuis si longtemps recherchés que sont le désarmement et la non-prolifération. Dès lors, nous pourrons concentrer nos efforts et nos ressources à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le désarmement et œuvrer à l'amélioration de conditions de vie des êtres humains, en faisant de la perspective d'un monde à l'abri de la peur et du besoin une réalité. Ma délégation s'engage à participer de façon constructive aux travaux de la Commission, pour satisfaire à l'aspiration collective à la paix et à la sécurité internationales.

M. Sipangule (Zambie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Commission, des félicitations que j'adresse également aux autres membres du Bureau. Je suis certain que, sous votre présidence, la Commission remplira avec succès sa tâche.

La délégation zambienne se rallie à la déclaration faite par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique et du représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires constitue un moyen efficace d'encourager la coopération aux efforts mondiaux visant à prévenir la prolifération nucléaire. À cet égard, j'informe la Commission de la ratification par la Zambie du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Zambie, Traité de Pelindaba, et du dépôt des instruments de ratification auprès de l'Union africaine. Il convient de noter avec satisfaction que la ratification de la Zambie était une des dernières exigences juridiques pour l'entrée en vigueur de cet important traité relatif au continent africain. Cette ratification témoigne de son attachement à la non-prolifération nucléaire.

Nous appuyons également les efforts en faveur de la création d'autres zones régionales exemptes d'armes nucléaires. À ce propos, la Zambie souhaite élargir sa coopération dans ce domaine ainsi que les mécanismes de consultation entre les zones exemptes d'armes nucléaires, grâce à la mise en œuvre de mesures pratiques visant à donner effet aux principes et objectifs figurant dans leurs traités respectifs et à exécuter les régimes de ces traités.

Le soutien du Président Obama à la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a redonné une impulsion aux efforts mondiaux en matière de maîtrise des armements et de désarmement et suscité un nouvel optimisme et un engagement renouvelé à l'égard des questions de désarmement. Ainsi, après une impasse de 12 ans, la Conférence du désarmement a pu se réunir en début d'année à New York. Après ces années de stagnation, l'examen des questions de désarmement et de non-prolifération s'est engagé sur la bonne voie.

Le Gouvernement zambien a toujours plaidé en faveur des initiatives mondiales visant l'élimination de toutes les armes de destruction massive. Il apparaît clairement que, avec la technologie actuelle des armes, aucun pays n'est à l'abri de la menace ou de l'emploi de ces armes. De même, les armes chimiques et biologiques font peser une menace sur les pays en

développement, en l'absence d'une technologie permettant de restreindre l'utilisation abusive de telles armes. À cet égard, la Zambie est attachée aux principes directeurs des conventions relatives aux armes chimiques et biologiques et appelle à leur adoption universelle afin d'éliminer totalement le risque d'une guerre biologique ou chimique.

La problématique des armes légères et de petit calibre préoccupe beaucoup la Zambie. Cette situation est encore aggravée par le commerce mondial non réglementé des armes légères et de petit calibre. En tant que pays en développement à faibles ressources, la mise en œuvre par la Zambie du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer les armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects s'est effectuée de manière lente mais résolue. C'est pourquoi la Zambie a toujours accueilli favorablement toute coopération aux niveaux international, régional et sous-régional dans ce domaine. D'ailleurs, la Zambie se réjouit de l'aide apportée par le Centre sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la corne de l'Afrique et les États frontaliers, qui a fourni à la Zambie, le 16 décembre 2009, un dispositif pour le marquage des armes à feu. La fourniture de ce dispositif aura pour conséquence d'inciter la Zambie à appuyer davantage la mise sur pied d'un système international pour le marquage de toutes les armes et munitions.

J'ai le plaisir d'annoncer que l'exercice national de relevé des mines, entrepris par mon pays d'août 2008 à juillet 2009, a permis de conclure qu'aucune des zones minées ne présente de danger pour l'activité humaine dans notre pays. Le déblaiement par la Zambie de toutes les zones minées s'est effectué avant l'échéance fixée dans le cadre de nos obligations au titre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, que nous avons ratifiée en 2001. Cela a été possible grâce à l'appui apporté à la Zambie par des partenaires bilatéraux, en particulier les États-Unis d'Amérique. La Zambie exprime également sa gratitude à d'autres partenaires pour l'aide qu'ils lui ont apportée dans cette entreprise.

Les vestiges de guerre non explosés demeurent un grave problème, notamment dans les zones rurales limitrophes de pays voisins en proie à des conflits et où les guerres de libération ont été plus intenses. À ce propos, la Zambie se félicite de toute aide qui pourrait lui être apportée pour le repérage et le nettoyage des zones touchées.

La Zambie se félicite de la ratification par le Burkina Faso et Moldova de la Convention sur les armes à sous-munitions, ce qui a permis l'entrée en vigueur de la Convention. Cet événement revêt beaucoup d'importance eu égard aux efforts de la communauté mondiale pour mettre fin aux graves violations du droit humanitaire international découlant de l'utilisation d'armes à sous-munitions.

En sa qualité de pays contributeur de troupes, la Zambie est préoccupée par le processus décisionnel et les mandats des missions de maintien de la paix. Le flou qui caractérise ces mandats est souvent une source de danger pour les forces de maintien de la paix. Les récents incidents dans lesquels des forces de maintien de la paix ont été tuées par balles par des rebelles montrent clairement les dangers qu'elles courent. Par conséquent, je demande au Conseil de sécurité de procéder à un réexamen des mandats des missions de maintien de la paix dans le cadre d'une approche globale du désarmement.

Pour terminer, mon gouvernement estime qu'il n'y aura de paix et de sécurité au niveau international que si elles sont négociées dans un cadre multilatéral. Dans cette perspective, je forme le vœu que, sous votre direction avisée, Monsieur le Président, la Première Commission soit en mesure de contribuer à cette tâche.

M. Šćepanović (Monténégro) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission et de vous assurer du plein appui et de la coopération de la délégation monténégrine. Je suis convaincu que, sous votre présidence éclairée, la présente session sera couronnée de succès.

Le Monténégro se rallie entièrement à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne. Toutefois, j'aimerais faire les quelques observations suivantes, qui revêtent un intérêt particulier pour mon pays.

L'année 2010 a été une année faste sur le plan du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Nous avons été témoins de progrès importants sur plusieurs fronts, notamment le nouveau traité START, la nouvelle doctrine nucléaire des États-Unis, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes à sous-munitions et l'ouverture de négociations sur un traité sur le commerce des armes. Le plan d'action adopté cette année par la Conférence

d'examen du TNP ouvre notamment la voie à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Monténégro se félicite beaucoup de ces avancées, mais il y a lieu de préserver et de renforcer cette dynamique si nous voulons atteindre plus rapidement nos objectifs communs. À cette fin, j'assure la Commission que le Monténégro est très attaché à la coopération et à la mise en œuvre intégrale des résultats acquis et de tous les mécanismes pertinents.

Malgré cette évolution positive, de graves défis subsistent. L'une des principales préoccupations concerne l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement qui, depuis une décennie et demie, n'a pu engager des négociations de fond. Il est plus que jamais nécessaire que les États membres de la Conférence entament immédiatement des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, sur la base du mandat Shannon de 1995, de garanties de sécurité négatives, du désarmement nucléaire et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous ne pouvons nous permettre de nouveaux retards et devons nous engager à trouver des moyens durables pour sortir de cette impasse. À cet égard, le Monténégro salue l'initiative du Secrétaire général visant la convocation d'une réunion de haut niveau sur ce sujet, et appuie entièrement les recommandations et les mesures de suivi visant à faire progresser l'ordre du jour du désarmement multilatéral. Nous sommes certains que seule une approche multilatérale de la sécurité peut contribuer à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables.

Bien qu'il soit le dernier Membre en date de l'Organisation des Nations Unies, le Monténégro a pris toutes les mesures qui s'imposent pour adhérer aux organisations et aux traités qui ont en commun l'objectif du renforcement de la paix et de la sécurité. Je suis fier d'annoncer que le Monténégro figure parmi les 30 premiers pays signataires de la Convention sur les armes à sous-munitions, permettant ainsi qu'en entrant en vigueur, elle devienne un instrument international juridiquement contraignant. J'ajoute que la semaine dernière, en procédant à la destruction de 353 bombes à sous-munitions restantes, mon pays a achevé le processus de destruction de ses stocks d'armes à sous-munitions, bien avant la date limite fixée par la Convention. C'est une preuve supplémentaire de la ferme résolution du Monténégro à jouer un rôle actif dans ce domaine, en participant de manière constructive à l'effort global en faveur du désarmement et de la non-prolifération.

S'agissant de sa contribution à la paix et à la stabilité régionales et sous-régionales, je me permets de signaler que le Monténégro préside actuellement l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional, appelé également Accord au titre de l'Article IV. Cet accord, que d'aucuns considèrent comme une réussite, a permis de garantir le maintien de niveaux de défense suffisants dans la région, tout en devenant un élément indispensable à la réalisation d'un niveau élevé de stabilité, de coopération, de transparence et de confiance entre les quatre pays signataires. Jusqu'ici, plus de 9 000 pièces d'artillerie lourde ont été éliminées.

Pour assurer la mise en œuvre complète et approfondie de cet accord et marquer son attachement à la sécurité et à la coopération régionales, conformément à ses priorités stratégiques en matière de politique étrangère, le Monténégro procède régulièrement à un nombre d'inspections plus élevé que le pourcentage fixé pour chaque pays. Le Monténégro est déterminé à continuer à jouer un rôle stabilisateur dans la région.

Il est important de préciser que de nouveaux progrès dans la mise en œuvre de l'Accord aideraient grandement les pays à mener à bien leur intégration européenne et euroatlantique, perspective commune de la région. Comme je l'ai indiqué précédemment, l'approche de l'Accord au tire de l'Article IV s'est révélé être un facteur crucial dans le renforcement de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international. Nous sommes prêts à partager notre expérience dans la mise en œuvre de ce mécanisme en vue de son éventuelle utilisation dans des cas et des circonstances analogues.

La délégation du Monténégro entend participer à l'examen des questions à l'ordre du jour de la Première Commission et coopérer de façon constructive dans tous les domaines. La Commission peut être assurée de notre soutien dans ses efforts pour gérer efficacement nos travaux futurs et parvenir à des résultats tangibles.

M. Coelho da Silva (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau pour leur élection. Je suis convaincu que votre clairvoyance et votre vaste expérience concourront au succès de la présente

session. Vous pourrez compter sur l'entière coopération de ma délégation afin que la présente session soit couronnée de succès.

Le Timor-Leste se réjouit des progrès de fond et tangibles enregistrés l'année dernière dans le domaine du désarmement, des politiques et mesures internationales en matière de sécurité. La signature du nouveau traité START par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie en vue de nouvelles réductions de leurs armes nucléaires stratégiques et tactiques est particulièrement encourageante et constitue un tournant important en matière de sécurité et de non-prolifération nucléaires, ainsi que l'adoption d'un Document final complet et orienté vers l'avenir [NTP/CONF.2010/50 (Vol. I)], assorti d'un plan d'action, lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue à New York en mai dernier. À ce propos, ma délégation remercie l'Ambassadeur Cabactulan, des Philippines, dont les efforts inlassables ont permis le succès des travaux de la Conférence d'examen.

Le Timor-Leste se félicite également des initiatives des dirigeants mondiaux, notamment celle du Président des États-Unis d'Amérique, S. E. M. Barack Obama, qui, prononçant une importante allocution à Prague, a exprimé la détermination des États-Unis de rechercher la paix et la sécurité aux fins d'un monde sans armes nucléaires. Le Royaume-Uni a également publié un rapport très important intitulé « Sur la route de 2010 », qui propose un processus en trois étapes pour de nouveaux progrès en matière de transparence, de maîtrise et de réduction des armements et des mesures en faveur d'un monde exempt d'arme nucléaires. Enfin et surtout, l'adoption, le 5 décembre 2007, du Traité de Bangkok sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est.

Le Timor-Leste se rallie à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et s'associe à la déclaration faite par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, selon lesquelles la question du désarmement et de la sécurité pourrait être traitée au mieux par la voie de la diplomatie multilatérale. En effet, seule la voie diplomatique permet d'aborder efficacement les questions de désarmement, de non-prolifération et de sécurité internationale, qui a trouvé son expression au sein de l'ONU, notamment par le biais de cette commission.

Le Timor-Leste reconnaît l'importance que revêtent les travaux de cette commission de l'Assemblée générale, en tant qu'organe fondamental pour l'examen des questions d'actualité liées au désarmement et à la sécurité internationale. Il s'agit également d'une instance indispensable pour créer une synergie dans la recherche de solutions à ces questions, en appréhendant la paix et la sécurité mondiales en tant que condition *sine qua non* du développement et de la prospérité. Nous sommes tous d'avis que, dans un monde globalisé, une menace locale à la paix et à la stabilité locales devient immédiatement une menace pour la paix et la sécurité mondiales. C'est pourquoi les menaces locales devraient être traitées par des mécanismes multilatéraux englobant d'autres membres de la communauté internationale. Il convient donc de mettre en place une réponse multilatérale plus cohérente et efficace pour relever ces défis plutôt que de les gérer sur une base ponctuelle.

Conformément à ce principe, le Timor-Leste – bien qu'il ait recouvré son indépendance il y a seulement huit ans de telle façon que tous les éléments et aspects du processus d'édification de l'État soient des priorités – s'emploie activement à faire porter ses efforts sur la signature, la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux régissant le désarmement et la sécurité internationale. C'est ainsi que nous avons ratifié la Convention sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, la Convention sur les armes chimiques et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et nous avons conclu un accord sur des garanties intégrales avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Timor-Leste est également signataire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et envisage de le ratifier en temps voulu. C'est la preuve manifeste de l'engagement sincère et résolu de mon pays de contribuer aux principes consacrés par la Charte de l'Organisation des Nations Unies et la Constitution de mon pays s'agissant de la paix, de la stabilité et de la prospérité à l'échelle mondiale.

Pour terminer, le Timor-Leste estime que les progrès accomplis jusqu'ici dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, bien que constituant des critères sûrs, devraient encourager la communauté internationale à intensifier ses efforts

pour réaliser l'objectif ultime de la paix et de la sécurité mondiales, facteur incontestable de prospérité.

M. Morejón (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence. Je félicite également les autres membres du Bureau pour leur élection. La délégation équatorienne contribuera de son mieux au bon déroulement des travaux de la Première Commission, pour lui permettre d'atteindre ses objectifs déclarés.

La délégation de l'Équateur se rallie aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Chili au nom du Groupe de Rio. À titre national, j'aimerais faire la déclaration suivante alors que débutent les travaux de la Première Commission à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

La Constitution politique de l'Équateur, adoptée en 2008, définit un ensemble de principes régissant notre action sur le plan international. Parmi eux figure la déclaration de l'Équateur en tant que terre de paix. Dans cette perspective et pour témoigner de son respect absolu à l'égard des droits de l'homme, l'Équateur œuvre en faveur de la paix et du désarmement à l'échelle universelle, condamne la mise au point des armes de destruction massive et interdit la mise au point, la fabrication, le stockage, le commerce, l'importation, le transfert, l'entreposage et l'utilisation des armes chimiques, biologiques et nucléaires. Ces postulats constitutionnels sont la pierre angulaire de la politique de l'Équateur dans le domaine du désarmement, reflètent les principes de la Charte des Nations Unies et ouvrent la voie à l'objectif de mon pays à la réalisation des buts de la Charte, notamment le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans ces conditions, l'Équateur voit dans la menace ou l'emploi des armes nucléaires un crime contre l'humanité et une violation du droit international, du droit humanitaire international et de la Charte des Nations Unies. La possession même d'armes nucléaires par un pays constitue une menace pour l'intégrité des autres États, la paix et la sécurité internationales, et la vie d'êtres humains sans défense.

Seul un désarmement complet offre une garantie contre la menace ou l'emploi des armes nucléaires. Néanmoins, en attendant la réalisation de cet objectif, il y a lieu d'engager, dans le cadre de la Conférence du désarmement, des négociations sur un instrument international juridiquement contraignant contre la menace ou l'emploi de ces armes par les États qui les détiennent. À cet égard, il est urgent d'accompagner les garanties de sécurité négatives de l'ouverture immédiate de négociations sur un traité mettant fin à la production de matières fissiles à des fins d'armes nucléaires et d'autres engins explosifs nucléaires, et de déployer des efforts intenses pour prévenir une course aux armements dans l'espace.

Dans ce contexte, l'Équateur, comme d'autres pays, prend note avec préoccupation de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. Nous espérons que ses membres seront animés par la volonté politique de parvenir rapidement et durablement à une solution qui permette à cette instance de faire la preuve de son aptitude à atteindre les objectifs urgents et complexes qui justifient son existence.

L'Équateur demande à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et prie instamment tous les États de mettre en œuvre les conclusions et recommandations de la Conférence des États parties chargée d'examiner le TNP, qui s'est tenue en mai, concernant les questions de désarmement et de non-prolifération nucléaires, l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. L'Équateur défend également le droit légitime et inaliénable de tout État de mettre au point et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination.

Dans le même temps, nous prenons note de la nécessité de réunir les conditions nécessaires au développement d'une coopération entre les États et les organisations internationales pour la mise au point de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, dans le cadre établi à cette fin par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Dans le cadre du désarmement et de la non-prolifération nucléaires sous tous ses aspects, l'Équateur appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) dans les meilleurs délais. Cela vaut en particulier pour les États dont la signature et la ratification sont indispensables à l'entrée en vigueur du Traité. De même, nous prenons note avec satisfaction du fait que, ces derniers mois, plusieurs pays ont donné des signes indiquant qu'ils allaient dans la bonne

direction. L'entrée en vigueur du TICE permettra l'instauration d'un monde plus sûr en limitant la mise au point des armes nucléaires. C'est la raison pour laquelle il fait partie intégrante du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous demandons également aux autres États de maintenir le moratoire sur les essais d'armes nucléaires et d'autres types d'explosions nucléaires.

En sa qualité d'État partie au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, Traité de Tlatelolco, l'Équateur invite tous les États à œuvrer à la création définitive de zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions de la planète.

Dans le domaine des armes classiques, l'Équateur partage les objectifs du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. De même, nous nous félicitons de la réunion, en juillet dernier, de la Commission préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur un traité sur le commerce des armes. À cet égard, l'Équateur juge très pertinentes les futures négociations sur ce traité, compte tenu des graves dangers inhérents au trafic incontrôlé de ces armes, tant pour le développement socioéconomique que pour la sécurité commune des peuples et des États.

Fidèle à son attachement au désarmement et à la paix universelle, et dans le strict respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international, l'Équateur a ratifié, en mai dernier, la Convention sur les armes à sous-munitions. À ce propos, l'Équateur, qui n'a jamais possédé de telles armes en raison de leurs conséquences potentiellement destructrices pour les populations civiles, demande à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de signer et ratifier la Convention, et met à la disposition des pays du monde ses services spécialisés et sa capacité technique pour la destruction de leurs arsenaux de mines antipersonnel et le déminage des zones contaminées.

Dans cette perspective et conformément à son objectif de transformer ses frontières en zones d'union effective et d'intégration sûre par la mise en œuvre de ses propres projets de développement et de projets communs avec ses voisins, l'Équateur attache beaucoup d'importance à toutes les activités humanitaires de déminage effectuées le long de notre frontière avec le Pérou. De l'avis de l'Équateur, la société civile est la principale victime des mines antipersonnel; aussi demande-t-il aux États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Enfin, outre qu'il préside provisoirement l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), l'Équateur participe activement, avec les États de la région, à l'élaboration d'un mécanisme de renforcement de la confiance et de mesures de sécurité, y compris la mise en œuvre de mesures et de garanties concrètes, ainsi que d'un protocole de paix, de sécurité et de coopération. Ces instruments répondent à l'appel au renforcement de l'Amérique latine en tant que zone de paix, lancé par les présidents des 12 nations de l'UNASUR lors d'une réunion extraordinaire du Conseil des chefs d'État et de gouvernement, qui s'est tenue l'année dernière, à Bariloche, en Argentine.

Compte tenu de ce qui précède, je confirme l'attachement du Gouvernement équatorien à la paix, au désarmement universel et à la sécurité internationale sur la base du plein respect du droit international, des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies, et renouvelle son offre initiale de travailler avec la Première Commission – que vous dirigez si bien, Monsieur le Président – pour réaliser les objectifs auxquels la communauté internationale aspire de toute urgence.

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, d'avoir été élu pour diriger les travaux de la Commission à sa soixante-cinquième session. Ma délégation vous assure de son plein appui et de sa coopération dans l'accomplissement de votre tâche.

Ma délégation se rallie entièrement aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique. Mon intention n'est pas de répéter ce que de nombreux orateurs ont dit précédemment. Je me limiterai à faire quelques observations d'un point de vue national.

Il ne fait aucun doute que l'année 2010 a été marquée par un certain nombre d'événements positifs et encourageants dans le domaine de la sécurité et du désarmement à l'échelle internationale. Tout d'abord, en mai 2010, la communauté internationale s'est réunie

lors de la huitième Conférence d'examen des États parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et est parvenue à faire taire les intérêts et les divergences d'ordre national pour aboutir à un consensus minimum, qui est reflété dans les conclusions et recommandations pour des mesures de suivi contenues dans le Document final [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)]. À notre avis, l'issue de la Conférence et l'esprit renouvelé de coopération qui en a résulté doivent être exploités par la communauté des nations de façon que des mesures politiques concrètes soient prises en vue de la réalisation de notre objectif ultime, à savoir l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

En juin 2010, nous avons assisté à l'issue heureuse de la quatrième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Ma délégation ne saurait trop insister sur l'importance que revêt cette réunion. Issus d'une sous-région qui a connu les ravages et les dommages causés par le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, nous sommes convaincus qu'il s'agit bien d'armes de destruction massive de nos populations.

Pour les pays en développement comme le Ghana, la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre représente une menace pour leur sécurité nationale et leur stabilité socioéconomique et politique, si l'on tient compte des liens étroits qu'elle entretient avec le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de stupéfiants et d'êtres humains, entre autres. L'unanimité d'objectif démontré lors de la quatrième Réunion biennale des États devrait nous inciter à faire ce qui va dans l'intérêt de nos peuples en garantissant la mise en œuvre intégrale du Programme d'action des Nations Unies.

Bien qu'il ne fasse aucun doute quant au rôle déterminant joué par le Programme d'action de 2001 et les protocoles et conventions adoptées subséquemment dans la lutte contre le fléau des armes légères et de petit calibre, notre tâche est loin d'être achevée. Pour ce faire, nous entendons participer de manière active et constructive à la Réunion du Groupe d'experts gouvernementaux à composition non limitée chargé de mettre en œuvre le Programme d'action, qui doit se tenir en mai 2011.

Le Ghana appuie entièrement la réalisation d'un traité sur le commerce des armes. C'est pourquoi il se réjouit de l'issue du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, qui s'est tenu en juillet à New York. Nous estimons qu'un traité solide et efficace sur le commerce des armes constitue une étape essentielle dans la prévention des transferts d'armes classiques vers des lieux où elles sont susceptibles d' être utilisées pour commettre des violations de droits de l'homme, attiser des conflits et entraver le développement régional ou national. Ma délégation accorde une importance particulière à l'élaboration d'un traité prévoyant un système global destiné à contrôler les mouvements transfrontaliers de tous types d'armes classiques, munitions et équipements connexes, et englobant l'importation, l'exportation, le transit, le transbordement et le courtage de toutes les armes classiques. Il importe que le traité sur le commerce des armes comble toute lacune, afin d'éviter que des armes classiques passent du marché légal au marché illicite.

Par ailleurs, nous estimons que le traité sur le commerce des armes doit comporter une disposition garantissant que les transferts d'armes classiques demeurent sous contrôle national et que les États veillent à ce que tous les transferts internationaux d'armes classiques effectués sous leurs juridictions fassent l'objet d'un strict contrôle et d'une licence, conformément aux normes établies et vérifiables au niveau international.

Le Ghana réaffirme son attachement aux efforts mondiaux visant à libérer le monde des armes nucléaires. C'est pourquoi ma délégation se félicite de l'entrée en vigueur du Traité faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires – Traité de Pelindaba – et a le plaisir d'annoncer que des initiatives sont en cours au niveau national en vue de la ratification dès que possible du Traité. De même, ma délégation encourage les États dotés d'armes nucléaires, notamment les États-Unis et la Russie, à prendre les mesures nécessaires pour signer et ratifier les protocoles respectifs du Traité de Pelindaba, et à veiller, avec d'autres pays signataires, à ce que la région de l'Afrique demeure une zone exempte d'armes nucléaires.

Ma délégation espère que la présente session de la Première Commission sera marquée par des négociations libres, ouvertes et équilibrées. En notre qualité de représentants de nos peuples respectifs, il nous faut faire la preuve de notre engagement sans

faille à faire progresser la cause de la paix, de la sécurité et du désarmement au niveau international, pour le bien de la postérité.

M. Loaysa Barea (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission, ainsi que les membres du Bureau. Nous sommes convaincus que votre présidence sera un succès.

La Bolivie se rallie aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Chili au nom du Groupe de Rio.

Sur la base des principes pacifiques irrévocables figurant dans sa Constitution politique, l'État plurinational de Bolivie réitère son attachement au désarmement nucléaire, unique voie menant à une paix durable. Nous ne cesserons de répéter que les armes nucléaires, par leur pouvoir destructeur massif et leurs incidences à long terme, sont l'invention la plus inhumaine jamais conçue par l'humanité. Stockées dans des arsenaux, ces armes ont la capacité de détruire plusieurs fois toute vie sur la planète. Malgré ses conclusions limitées, la huitième Conférence des États parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a permis de rappeler une fois encore la nécessité urgente de leur élimination complète par l'adoption de mesures pratiques en matière de désarmement et de non-prolifération et le renforcement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Mon pays redoute que, tant qu'un seul pays continuera de posséder des armes nucléaires, d'autres pays veuillent également en acquérir. Aussi longtemps que ces armes existeront, il est possible qu'elles soient utilisées un jour de manière accidentelle ou intentionnelle, détruisant toute vie humaine et notre Terre nourricière.

À plusieurs reprises, la Bolivie a exprimé ses craintes quant à l'issue des recherches menées par la Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, qui ont confirmé que, 20 ans après la fin de la guerre froide, il reste encore près de 23 000 ogives nucléaires dont la capacité explosive équivaut à 750 000 bombes d'Hiroshima. Les États-Unis et la Fédération de Russie détiennent à eux seuls plus de 22 000 ogives, tandis que la France, le Royaume-Uni, la Chine, l'Inde, le Pakistan et Israël en possèdent près de 1 000. Près de la moitié de ces ogives sont en mode opérationnel. Les États-Unis et la Russie possèdent plus de 2 000 armes nucléaires en état d'alerte avancée, prêtes à être déployées immédiatement, dans des délais précis, après décision prise en cas d'attaque avérée.

La signature du nouveau Traité START par les Présidents de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique est une avancée positive. L'heure est désormais à l'approfondissement et au renforcement de cette démarche afin que nous puissions vivre dans un monde libéré des armes nucléaires. Une première mesure pratique serait une réduction tangible d'ici à 2015 de 500 ogives nucléaires se trouvant dans les arsenaux des deux pays. Les autres États dotés d'armes nucléaires devraient, de leur côté, prendre le ferme engagement de réduire de moitié leurs armes nucléaires pendant cette même période. Un maximum de 1 500 ogives nucléaires à l'échelle mondiale correspondrait à une réduction de plus de 93% des stocks existants d'ici à 2015.

Grâce à ces mesures, avant la fin 2020, nous devrions atteindre l'objectif souhaité par l'humanité tout entière d'un monde totalement libéré des armes nucléaires. Cela permettrait également d'aboutir rapidement à la cessation de tous les essais nucléaires. C'est ainsi seulement que nous pourrons garantir l'existence durable de l'humanité et notre Terre nourricière.

En tant qu'États non dotés d'armes nucléaires, nous subissons une menace permanente de la part des pays qui continuent de mettre au point et de moderniser leurs arsenaux nucléaires, au détriment de l'instauration d'un climat mondial propice à la paix et à la sécurité. À cet égard, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, serait une réponse concrète que l'État plurinational de Bolivie appuie fermement. Un élargissement des zones exemptes d'armes nucléaires serait également une réponse adéquate à la dissipation du spectre nucléaire.

Préserver l'avenir de manière constructive passera par l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire qui, au côté du désarmement et de la non-prolifération, constitue un des trois piliers du TNP. À ce propos, l'État plurinational de Bolivie reconnaît le droit inaliénable des États à l'utilisation et au

développement de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, dans le cadre de l'article IV du Traité.

L'amélioration de la sécurité dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes profite de la mise en œuvre de mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Nous avons récolté les fruits de notre lutte pour l'instauration d'un climat de paix et de consolidation de la démocratie, grâce à une plus grande transparence et un meilleur dialogue entre les pays de notre hémisphère.

Aussi, la Bolivie réaffirme son plein attachement au Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui a servi de pierre de touche à la lutte contre le commerce illicite de ces armes. Sur le plan interne, nous renforçons nos capacités nationales et institutionnelles, pour résoudre cette question. S'agissant du commerce des armes, mon pays a déployé d'intenses efforts aux niveaux régional et sous-régional, étant entendu qu'un commerce des armes irresponsable et insuffisamment réglementé attise les tensions, les atteintes aux droits de l'homme et les violations flagrantes du droit humanitaire international.

Nous sommes également très préoccupés par l'augmentation des dépenses militaires dans le monde. Nous appelons à la paix et sommes attachés à cette noble cause. Toutefois, la tendance déplorable consistant à allouer des ressources pour semer la destruction s'oppose à la nécessité absolue de concentrer nos efforts sur la lutte contre la pauvreté et la faim. L'État plurinational de Bolivie est attaché au multilatéralisme et continuera de faire tout le nécessaire pour appuyer les mécanismes visant à libérer le monde du danger d'une course aux armements. Nous sommes désormais en mesure de ratifier la Convention sur les armes à sous-munitions.

Si nous le voulons, le XXI^{e} siècle peut être celui de la cause de la paix, celui de l'élimination de toutes les formes de destruction massive, celui de l'aide apportée aux personnes en détresse et fragilisées, celui du bien-être de notre Terre nourricière.

M^{me} Haile (Érythrée) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de me joindre aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la Première Commission à la soixante-cinquième session. Je tiens également à saisir l'occasion qui m'est offerte pour féliciter les autres membres du Bureau. J'exprime ma sincère reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Cancela de l'Uruguay, qui a dirigé avec brio les travaux de la Commission au cours de la soixante-quatrième session. Qu'il me soit permis à nouveau de saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, pour sa déclaration liminaire.

Ma délégation se rallie entièrement aux déclarations faites par la délégation de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par la délégation nigériane au nom du Groupe des États d'Afrique.

Comme à l'accoutumée, en 2010, les questions liées à la sécurité internationale, au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération des armes de destruction massive sont au premier plan dans l'ordre du jour international. Si les défis que rencontrent le désarmement et la non-prolifération nucléaire représentent encore la plus grande menace pour la paix et la sécurité internationales, d'autres armes de destruction massive, parmi lesquelles les armes chimiques et biologiques, ainsi que les armes classiques, font peser également un grave danger sur la sécurité internationale. L'accès facile aux armes légères et de petit calibre et leur prolifération sont dangereux non seulement pour le maintien de la paix et de la sécurité, mais aussi pour le développement socioéconomique de nombreux pays.

C'est pourquoi l'Érythrée attache beaucoup d'importance au Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects et estime qu'il n'est pas de meilleur outil à cette fin depuis son adoption en 2001. Dans cette perspective, ma délégation se félicite de l'issue heureuse de la quatrième Réunion biennale des États chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action, qui s'est tenue en juillet.

Ma délégation est heureuse de rappeler que l'Érythrée est profondément attachée aux efforts internationaux en faveur de la maîtrise des armements et de la non-prolifération de tous types d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. En conséquence, l'Érythrée est partie à de nombreuses conventions sur la maîtrise des armements. Ma délégation prend note avec beaucoup de satisfaction des signes positifs enregistrés ces derniers mois et

espère que des progrès tangibles seront réalisés sur la voie du désarmement nucléaire.

Il convient notamment de relever une détermination renouvelée à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, l'adoption par consensus d'un programme de travail en vue de revitaliser la Conférence du désarmement, la conclusion heureuse d'un nouvel Accord START, la tenue de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et d'un Sommet sur la sécurité nucléaire. Ma délégation est convaincue que les progrès notables enregistrés lors de la Réunion de haut niveau sur les mesures destinées à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations sur le désarmement multilatéral, convoquée par le Secrétaire général, le 24 septembre dernier, permettront à la communauté internationale d'aller de l'avant, animée d'une volonté renouvelée, vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Il est désormais admis de façon quasi unanime que seul le multilatéralisme peut offrir à la communauté internationale les moyens de relever les défis auxquels elle est confrontée, notamment les menaces anciennes et nouvelles à la paix, à la sécurité et à la stabilité. Une Organisation des Nations Unies renforcée, revitalisée et réformée se révélera indispensable à l'humanité dans son aspiration au désarmement, à l'élimination des armes de destruction massive et à la disparition de la menace que font peser les armes légères et de petit calibre sur les pays en développement, et pour qu'elle mette fin au fléau du terrorisme et de phénomènes analogues. Cette dynamique est en marche, peut-être pas au rythme que nous souhaiterions, aussi la communauté internationale doit-elle être prête à tirer parti des chances qui s'offrent à elle et à veiller à ce qu'elles portent leurs fruits.

Pour terminer, ma délégation joint sa voix pour exiger que l'attachement renouvelé au désarmement soit poursuivi de bonne foi et jusqu'à son terme logique afin que la majeure partie des fonds actuellement alloués aux dépenses militaires puissent être redirigés vers les efforts de développement.

M^me^ Chan (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, le Costa Rica se réjouit de votre accession à la présidence de la Première Commission et vous félicite, vous et les autres membres du Bureau. Nous sommes certains que sous votre direction, nos travaux seront couronnés de succès. Comme toujours, nous nous engageons à contribuer de manière constructive aux délibérations de la Commission.

Ma délégation se rallie à la déclaration faite par le représentant du Chili au nom du Groupe de Rio.

Pour reprendre les propos très clairs tenus dans sa déclaration d'ouverture par le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, l'Ambassadeur Sergio Duarte, et dont de nombreuses délégations se sont faites l'écho, le système international connaît un élan unique qui semble souligner la nécessité urgente de raviver le désarmement multilatéral et la diplomatie dans le domaine de la non-prolifération aux niveaux régional et mondial. Parmi les éléments qui ont suscité cet élan, nous relevons l'appui grandissant apporté au plan en cinq points pour le désarmement nucléaire, proposé par le Secrétaire général, la signature, en avril dernier, du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs et le consensus auquel est parvenue la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en mai dernier.

Après l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes à sous-munitions, le 1^er^ août 2010, nous constatons que l'une des exigences humanitaires les plus pressantes depuis la Seconde Guerre mondiale a fait l'objet d'un examen au plan mondial. Au sein de notre propre région, nous sommes heureux d'annoncer qu'à la suite de la mise en œuvre réussie du plan national de déminage du Nicaragua, nous sommes en mesure de déclarer que le Mexique et l'Amérique centrale appartiennent à une zone désormais entièrement débarrassée des mines antipersonnel.

Outre ces avancées historiques, de nombreux États Membres, dont le Costa Rica, ont franchi un pas conceptuel important dans leur approche de la paix et de la sécurité en mettant l'accent sur le lien étroit existant entre la sécurité et le développement. La délégation turque a clairement reflété ce lien tant dans le document d'orientation, présenté le 23 mai au sommet du Conseil de sécurité, sur les moyens d'assurer l'efficacité du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales (S/2010/461) que dans la déclaration présidentielle publiée à l'issue de cette réunion (voir S/PV.6389). Le Costa Rica se félicite de cette déclaration et note avec approbation que le Conseil y

> « souligne la nécessité d'examiner les causes profondes de conflits, en tenant compte du fait que le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement ». (*S/PRST/2010/18, p. 1*)

La prise en considération de l'aspect multidimensionnel et interdépendant de la sécurité et de la paix donne une nouvelle orientation positive à nos débats en commission et dans d'autres instances traitant de la diplomatie multilatérale en matière de désarmement. Mais elle fait surtout apparaître un certain nombre d'obstacles sur la voie de la sécurité et du développement, parmi lesquels les dépenses militaires excessives, le commerce illicite des armes et l'existence d'armes nucléaires, pour n'en citer que quelques-uns. J'aimerais mettre l'accent dans ma déclaration sur ces trois aspects.

Le Costa Rica, qui est le premier pays dans le monde à s'être entièrement démilitarisé, ne veut pas se détourner des préoccupations légitimes des autres États Membres en matière de sécurité et de défense, ni de la nécessité pour de nombreux États d'engager des dépenses militaires raisonnablement et proportionnellement justifiables. Ce que le Costa Rica dénonce, ce sont les dépenses militaires excessives, en particulier au moment où nous connaissons une crise économique et financière internationale, qui devrait inciter certains gouvernements à reconsidérer de manière éthique leurs dépenses et leurs priorités internationales en matière de coopération. L'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm estime à 1 531 milliards de dollars les dépenses militaires mondiales en 2009, des chiffres qui parlent d'eux-mêmes. Cela représente une augmentation de 6 % en termes réels par rapport à 2008 et de 49 % par rapport à 2000. De ce point de vue, les dépenses militaires ont représenté environ 2,7 % du produit international brut en 2009. En outre, selon l'Institut, toutes les régions du monde – à l'exception du Moyen-Orient – ont augmenté leurs dépenses militaires en 2009 alors que, malgré la crise, 9 des 10 pays qui ont dépensé le plus en armements ont continué dans cette voie cette même année.

Le Costa Rica s'inquiète tout particulièrement du risque pour l'Amérique latine d'être au bord d'une course aux armements, et ce sans aucune justification. Convaincu que la coopération internationale ne doit pas passer outre la dimension éthique des dépenses publiques, le Costa Rica rappelle au Conseil de sécurité la nécessité d'honorer ses obligations au titre de l'Article 26 de la Charte des Nations Unies « afin de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde ». Dans cet esprit, nous appuyons la campagne *Arms down!*, une initiative du réseau des religions de la paix, dont les trois objectifs sont : abolition des armes nucléaires, cessation de la prolifération et de l'usage immodéré des armes classiques et réaffectation de 10 % des dépenses militaires aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

Le second aspect sur lequel je voudrais me pencher concerne la violence armée, que l'on associe fréquemment à la criminalité organisée et au trafic de drogue. La violence armées tue quotidiennement 2 000 personnes, soit une personne chaque minute. Selon une estimation du Programme de développement des Nations Unies, environ 14 % du produit national brut de l'Amérique latine est utilisé pour assumer le coût économique de cette violence, et cette situation est encore plus inquiétante dans des sous-régions comme l'Amérique centrale.

De l'avis du Costa Rica, toutes les armes sont des vecteurs de violence, et la violence est un véritable obstacle au développement. La Présidente de la République du Costa Rica, S. E. M^me^ Laura Chinchilla, a clairement indiqué la position de son pays pendant le débat général à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, en ces termes :

> « L'accumulation et les transferts d'armes, en particulier les armes nucléaires, chimiques et bactériologiques, représentent non seulement une menace à la paix et à la survie de l'humanité mais également une atteinte au développement ». (*A/65/PV.11, p. 22)*

L'expérience des pays d'Europe occidentale et du Japon dans ce domaine nous est précieuse. En effet, elle confirme notre conviction selon laquelle il existe un lien entre la législation en matière de contrôle des armes et les faibles taux de meurtres par homicide.

Afin de mettre en place une réglementation internationale destinée à contrôler la circulation d'armes dans nos pays, le Costa Rica figure parmi les sept pays qui appuient l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes en tant qu'instrument juridiquement contraignant visant à codifier les obligations incombant à tout État en matière de législation internationale du commerce des armes. Un

tel traité permettrait non seulement de réglementer ce commerce et de favoriser une meilleure transparence, il jouerait aussi un rôle important sur le plan de la sécurité humaine, en interdisant la vente d'armes à des groupes ou des personnes lorsqu'il y a tout lieu de penser que ces armes seront utilisées pour bafouer les droits de l'homme ou le droit humanitaire international. Il est essentiel de hâter le processus de négociations de ce traité et de recueillir l'adhésion de tous les États. À l'instar de nombreux autres pays, mon pays s'emploie à inclure les armes légères et de petit calibre dans la catégorie des armes classiques.

Mon pays considère que les armes nucléaires sont une menace permanente et quotidienne pour la civilisation humaine. C'est pourquoi il préconise leur élimination totale, l'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Costa Rica se réjouit que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ait mis en avant le plan en cinq points du Secrétaire général pour le désarmement nucléaire, qui propose notamment que les parties négocient un cadre pour la convention sur les armes nucléaires.

Le Costa Rica s'enorgueillit d'avoir coopéré avec des experts de la société civile à l'élaboration d'un projet de convention sur les armes nucléaires, qui a été présenté au Secrétaire général en 1997 (A/C.1/52/7) et à l'Assemblée générale dans une version actualisée en 2007 (A/62/650). De l'avis du Costa Rica, le moment est venu de prendre les mesures qui s'imposent pour élaborer une convention universelle et juridiquement contraignante interdisant les armes nucléaires. La même procédure a été utilisée pour les armes biologiques et les armes chimiques. Le moment est venu de faire de même avec les armes nucléaires. Toutes ces armes de destruction massive ont en commun le fait que leur utilisation constitue une violation du droit humanitaire international.

Le désarmement n'est pas une entreprise isolée, mais un processus qui touche aux intérêts de chacun d'entre nous. Malgré des progrès dans d'autres domaines, nous sommes préoccupés par le fait que la Conférence du désarmement aborde le désarmement sous l'angle des armements et non pas sous l'angle humain, le seul qui devrait prévaloir. En conséquence, mon pays estime que les difficultés rencontrées par la Conférence tiennent non pas à son ordre du jour ou à son programme de travail, mais à son approche militariste, et que la situation n'évoluera pas tant que la Conférence n'aura pas modifié son approche fondamentale et ses méthodes de travail. Dans tous les domaines du désarmement, il est temps d'élaborer un modèle de sécurité strictement militaire et de progresser vers une approche reposant sur le développement humain, la liberté, la tolérance, les perspectives d'avenir et la primauté du droit.

Le Président (*parle en anglais*) *:* Je donne la parole à l'Observateur permanent du Saint-Siège.

M^gr^ Chullikatt (Saint-Siège) (*parle en anglais*) *:* Puisque ma délégation intervient pour la première fois, qu'il me soit permis de me joindre aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence, ainsi que les autres membres du Bureau pour leur élection.

L'année 2010 offre des raisons d'espérer dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements, ce dont il faut se féliciter, même si elles sont obscurcies par les menaces à la sécurité et à la paix qui continuent de peser sur la communauté internationale. Les politiques en faveur du désarmement et de la maîtrise des armements reflètent une conception de l'ordre mondial à laquelle aspirent les peuples. C'est pourquoi ces politiques sont essentielles pour le destin de chacun et ne sauraient se résumer à une stratégie unique. Un regain d'effort s'impose aux niveaux national, régional et international. Il doit reposer sur des valeurs solides, une réflexion logique nouvelle et une perspective politique plus large du lien qui existe entre le désarmement et le développement des peuples.

Comme la représentante du Costa Rica vient de le rappeler, sur la base d'informations fournies par les États, les dépenses militaires mondiales s'élevaient en 2009 à 1 531 milliards de dollars, soit une augmentation en termes réels de 6 % par rapport à 2008 et de 49 % par rapport à 2000. Il s'agit là de chiffres ahurissants, eu égard notamment à la Charte des Nations Unies, dont le but est de faire reposer la sécurité et la paix non pas sur l'équilibre de la peur mais sur le plein respect des droits et des libertés fondamentales des individus et des peuples. En outre, la Charte des Nations Unies engage les États à favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques mondiales.

Les ressources considérables, tant humaines que matérielles, utilisées à des fins militaires constituent non seulement un détournement mais aussi un obstacle à la promotion d'un développement humain véritable, à la lutte contre la pauvreté et à la cessation de la crise internationale actuelle. Comme feu Sa Sainteté Paul VI le soulignait dans un discours prononcé à Bombay, en 1964, une parties des ressources destinées aux dépenses militaires pourraient servir à la création d'un fonds mondial pour des programmes de développement, qui bénéficieraient en particulier aux plus pauvres. Hélas, ce projet attend toujours d'être réalisé, alors qu'il exige seulement des États qu'ils expriment ensemble leur bonne foi et contribuent ainsi à la paix et à la sécurité internationales.

S'agissant des armes nucléaires, d'une part, le langage de nombreux pays a changé, ce qui indique peut-être un souhait de tourner la page et de dépasser l'idée de la dissuasion en tant que pilier des relations internationales et, d'autre part, il apparaît complexe de réaliser un véritable changement dans les politiques et les actes. Si les réductions stratégiques opérées dans les arsenaux nucléaires constituent un pas important, elles se révèlent insuffisantes lorsqu'elles ne s'effectuent pas dans le cadre d'un désarmement général et complet, mené de bonne foi aux niveaux multilatéral et international.

Le Saint-Siège ne ménage pas ses efforts et encourage les États à faire de même en vue de permettre l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de favoriser la tenue de négociations relatives à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et à une convention interdisant la menace ou l'emploi d'armes nucléaires. Dans son avis consultatif sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, la Cour internationale de Justice stipule clairement que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires sont généralement contraires aux règles du droit international applicables dans un conflit armé, notamment aux principes et aux règles du droit humanitaire. Il s'agit là d'un principe fondamental en faveur de la sécurité, de la paix et la survie même de l'espèce humaine.

Les armes biologiques et chimiques sont également un sujet de vive préoccupation. Mais surtout, dans le domaine biologique, le plus inquiétant est l'absence d'un système international de surveillance pour la sécurité et la protection des laboratoires et d'une garantie de l'utilisation civile pacifique d'une technologie biologique respectueuse des droits de tous les êtres humains. Par conséquent, le mandat confié au Secrétaire général par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité en vue d'étudier d'éventuels cas d'utilisation par des États d'une technologie biologique contraire au droit international doit faire l'objet d'un examen sérieux. Si elle comble des lacunes à court terme, cette solution sera insuffisante en l'absence d'une surveillance internationale.

Un autre élément important dans le secteur biologique, chimique et nucléaire est le chevauchement des dimensions civiles et militaires et l'utilisation à double usage potentielle de matières, technologie et savoir-faire. Un équilibre doit être trouvé entre les nécessités militaires légitimes et les intérêts éthiques, scientifiques, médicaux et commerciaux. Il convient de souligner également que les régimes multilatéraux de contrôle des exportations ne sont qu'une réponse partielle. Il importe donc d'être conscient des dangers réels et de la nécessité de fixer des limites et de prendre des mesures non seulement sur une base volontaire ou d'un point de vue commercial, mais aussi conformément aux exigences en matière de paix et de sécurité internationales.

Dans le domaine des armes classiques, il semble que certains événements méritent notre attention et appellent des mesures de fond. Le 1er août dernier marque l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention sur les armes à sous-munitions, portant interdiction de ces armes qui causent des dommages inacceptables aux populations civiles. Ce nouvel instrument international, fruit du processus d'Oslo, offre désormais une réponse adéquate aux nombreuses victimes qui ont pâti et continuent de pâtir des conséquences tragiques de ce redoutable type d'arme.

Pour la première fois dans un instrument relatif au désarmement et à la maîtrise des armements, l'aide apportée est décrite comme étant un droit des victimes. La Convention fait obligation aux États parties de repenser leurs politiques nationales, leurs structures et leurs mécanismes dans le domaine des droits de l'homme, du développement et de la prise en charge des personnes handicapées. À la lumière de cette évolution positive, le Pape Benoît XVI a souligné la façon dont la communauté internationale a fait preuve de sagesse, de clairvoyance et de compétence dans la recherche d'un progrès important dans le domaine du désarmement et du droit humanitaire international.

Le Saint-Siège encourage l'universalisation et la mise à jour effective de la Convention sur les armes à sous-munitions, qui fait de l'aide aux victimes une priorité et un objectif commun. Le manque d'adhésion à cet instrument de la part de quelques États a conduit certains à envisager la possibilité d'adopter un protocole additionnel spécial à la Convention sur certaines armes classiques. Si elle est inspirée par le souhait de renforcer la prise en charge des victimes, cette proposition pourrait faire l'objet d'un examen. Cependant, il ne faut pas écarter le risque que représenterait l'introduction du deux poids, deux mesures pour les progrès réalisés sur les plans humanitaire et militaire.

Un autre élément dans l'ordre du jour complexe du désarmement et de la maîtrise des armements a trait aux travaux préparatoires en vue de la négociation d'un traité international sur le commerce des armes. Le Saint-Siège contribue à cet important processus, avec la ferme conviction que les armes ne sont en rien équivalentes à d'autres produits sur les marchés. La détention, la production et le commerce de ces armes ont de profondes incidences sur les plans éthique et social et doivent être réglementés en tenant dûment compte des principes spécifiques régissant l'ordre moral et juridique.

Enfin, les institutions et les instances spécialisées en matière de désarmement et de maîtrise des armements méritent une attention particulière. Ces dernières années, la Conférence du désarmement semble avoir traversé une crise qui l'a rendue moins productive et pratiquement incapable de convenir d'un ordre du jour de fond. Il en a résulté une recherche en dehors de la Conférence du désarmement et de solutions alternatives avec la participation d'organisations non gouvernementales, ce qui a conduit à l'adoption de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et, plus récemment, de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Le Saint-Siège juge favorablement cette évolution, car elle a permis une réflexion sur la réforme et le renforcement des institutions internationales et, plus généralement, des instances de diplomatie multilatérale. Il appartient à la communauté internationale de trouver des solutions novatrices et concrètes afin d'atteindre les objectifs tant souhaités, notamment celui d'un désarmement complet.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour ce matin.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : Dans la perspective de la deuxième phase des travaux de la Commission, à savoir la discussion structurée de thèmes précis et la présentation et l'examen des projets de résolution, un calendrier provisoire a été distribué à la Commission, le 1er octobre, document A/C.1/65/CRP.1. Il est également disponible sur le site Web QuickFirst.

Cette phase s'étendra du mercredi 13 octobre au lundi 25 octobre, et un total de 10 séances a été consacré à cette fin. Dans l'éventualité où la Commission aurait terminé son débat général avant la date prévue, c'est-à-dire avant mardi soir 12 octobre, je proposerais que nous entamions la partie thématique, dès le 12 octobre, par le débat sur la suite donnée aux résolutions et décisions adoptées par la Commission au cours de la session précédente et la présentation des rapports.

Dans l'élaboration du calendrier provisoire, je me suis largement inspiré de la pratique établie par la Commission au cours des sessions antérieures. Comme il est stipulé dans le document A/C.1/65/CRP.1, nous débuterons la partie thématique de nos travaux par l'examen de la suite donnée aux résolutions et décisions adoptées par la Commission à sa dernière session et la présentation des rapports par le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement. Cet échange de vues s'effectuera de façon informelle. Dans l'éventualité où nous aurions achevé notre débat général avant l'échéance fixée à mardi après-midi, nous pourrions entendre la présentation de ce rapport dans la dernière partie de la séance du mardi après-midi.

Pour la période non écoulée de la partie thématique, je propose que nous débattions de la deuxième partie des travaux de la Commission de la manière suivante.

Tout d'abord, au cours de la première semaine consacrée au débat thématique, la séance qui se tiendra mercredi 13 octobre dans l'après-midi sera consacrée pour l'essentiel à un échange de vues entre le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et d'autres personnalités de haut niveau sur la situation actuelle dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement et le rôle joué par les organisations internationales mandatées dans ce domaine. Comme il est stipulé dans le document A/C.1/65/CRP.1, nous aurons des invités : le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie

atomique, le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et le Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. S'il nous reste du temps après l'échange de vues du 13 octobre, nous commencerons à entendre les déclarations consacrées au groupe des armes nucléaires dans la partie restante de la séance du mardi après-midi.

Au cours des séances du jeudi 14 octobre et du vendredi 15 octobre, nous entendrons des déclarations portant sur le groupe des armes nucléaires.

La séance du lundi 18 octobre sera consacrée à la question du mécanisme de désarmement. Il y aura une table ronde à laquelle participeront le Président de la Conférence du désarmement, le Président de la Commission du désarmement des Nations Unies, le Président du Conseil consultatif du Secrétaire général sur les questions de désarmement et le Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Cet échange de vues aura lieu de manière informelle.

Lundi 18 octobre, dans l'après-midi, nous débattrons des armes classiques. Je rappelle aux délégations que deux séances auront lieu l'une à la suite de l'autre ce jour-là.

Mardi 19 octobre, dans la matinée, la Commission poursuivra le débat consacré aux armes classiques.

Mercredi 20 octobre, dans la matinée, nous débattrons des autres mesures de désarmement et de la sécurité internationale. À cette séance, nous entendrons le Président du Groupe d'experts gouvernementaux sur les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale.

Mardi 21 octobre, dans la matinée, nous débattrons du désarmement et de la sécurité au niveau régional. Nous aurons un échange de vues interactif avec le Chef du service de désarmement régional du Bureau des affaires de désarmement et les directeurs des trois centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement.

Vendredi 22 octobre, dans l'après-midi, nous débattrons de la question des autres armes de destruction massive et de l'espace (aspects du désarmement).

Lundi 25 octobre, dans l'après-midi, un certain nombre d'organisations non gouvernementales interviendront devant la Commission.

Comme il est stipulé à la fin du document A/C.1/65/CRP.1, j'ai l'intention de diviser les séances en deux parties de façon que la Commission puisse utiliser pleinement le temps qui lui est imparti pour procéder à des débats approfondis et interactifs, ainsi qu'à la présentation de tous les projets de résolution en temps voulu et de manière efficace. La première partie de chaque séance débutera par l'intervention d'un panéliste ou d'un invité pour les séances indiquées dans le document A/C.1/65/CRP.1. Après les déclarations liminaires, je suspendrai brièvement la séance officielle afin que nous puissions tenir une séance officieuse de questions/réponses avec le groupe ou l'invité. Ensuite, nous reprendrons la séance officielle et aborderons la deuxième partie, à savoir les déclarations des délégations sur le point précis en discussion et la présentation des projets de résolution et de décision.

Comme je l'ai indiqué précédemment, conformément à la pratique établie, le débat sur la suite donnée aux résolutions adoptées par la Commission à sa dernière session, la présentation des rapports par le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et les échanges de vues sur le désarmement et la sécurité au niveau régional et sur le mécanisme de désarmement, ainsi que la séance à laquelle participeront les organisations non gouvernementales, s'effectueront de manière informelle.

Je tiens également à souligner qu'à la dernière séance consacrée à la deuxième partie de nos travaux, le lundi 25 octobre, les délégations auront encore la possibilité de présenter des projets de résolution restants, le cas échéant. J'exhorte fermement toutes les délégations à faire de leur mieux pour présenter leurs projets de résolution au cours de la deuxième partie des travaux de la Commission.

Puis-je considérer que toutes les délégations acceptent le calendrier provisoire proposé pour notre débat thématique, contenu dans le document A/C.1/65/CRP.1?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 heures.